



Cabinet du ministre d'État

Paris, le 18 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan 2008 de l'état des récifs coralliens : Un écosystème à préserver, des efforts à poursuivre

L'ICRI (Initiative Internationale pour les récifs coralliens) et l'IFRECOR (l'Initiative française pour les récifs coralliens) viennent d'éditer le bilan 2008 de l'état des récifs coralliens mondiaux : **the « Status of Coral Reefs Of The World: 2008 »**. Ce bilan rassemble les opinions de 372 chercheurs et gestionnaires de 96 nationalités, spécialisés dans l'étude et la gestion des récifs coralliens.

Pour Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'aménagement du territoire et Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, « les récifs coralliens sont un enjeu majeur de l'action de conservation de la biodiversité. Ils représentent en effet 95% de la biodiversité côtière nationale et constituent une richesse naturelle inégalée en Europe. Il est de notre devoir de les préserver et il y a urgence à le faire. C'est pourquoi le Grenelle Environnement s'est engagé à renforcer son soutien à l'IFRECOR. L'implication de la France dans les négociations menées à partir d'aujourd'hui à Nairobi pour la création d'un mécanisme d'expertise scientifique sur la biodiversité à l'instar du GIEC sur le climat montre notre volonté d'agir pour préserver notre patrimoine naturel ».

Selon le bilan 2008 de l'état des récifs coralliens, **54% des récifs mondiaux sont menacés** et parmi eux **15% risquent de disparaître dans les 10 à 20 prochaines années** (surtout en Asie du Sud est, et dans les Caraïbes), et **20% de plus sont menacés de disparition d'ici 20 à 40 ans.**

Les principales causes de cette évolution sont les pratiques de remblaiement, la pêche, la pollution générale littorale et la pression démographique croissante. Depuis la seconde guerre mondiale, le monde a ainsi perdu 19 % de ses récifs coralliens notamment dans les zones littorales très urbanisées.

Depuis 2004, date du dernier bilan, des progrès ont néanmoins été enregistrés :

- **Les récifs coralliens de la Nouvelle-Calédonie ont été classés au Patrimoine Mondial de l'Humanité.** Il s'agit du premier espace de l'Outre-Mer français inscrit au patrimoine mondial. Pour la France, il s'agit là d'une reconnaissance mondiale de l'originalité et de l'importance de ces récifs qui représentent 16.000 km² de l'écosystème corallien protégé sur les 40.000 km² existant en Outre-mer français.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 72 36

Cabinet de Chantal JOUANNO

01 40 81 79 55

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

www.developpement-durable.gouv.fr

- **Deux immenses Aires Marines Protégées (AMP) consacrées aux récifs coralliens ont été établies dans le Pacifique** par les gouvernements des Etats-Unis et de Kiribati.
- **Dans l'Océan indien, et en particulier aux Seychelles, aux Chagos et aux Maldives, l'état des récifs continue de s'améliorer** depuis le blanchissement de 1998.
- En décembre 2007, le Président indonésien, a lancé **le projet « Initiative pour le « Triangle de Corail » dans le Sud-est asiatique**. Ce projet est animé et coordonné par le gouvernement indonésien avec des crédits de la Banque mondiale et plusieurs pays de la zone (Indonésie, Philippines, Papouasie Nouvelle Guinée, Australie, Salomon).
- **Reef Check (Réseau de surveillance de l'état de santé des récifs) a rassemblé 20 700 signatures en faveur de la "Déclaration des Droits des Récifs Coralliens"**, lancée en 2008.
- **Le Fonds mondial pour l'environnement a accordé 100 millions de dollars au fonds « Pacific Alliance for Sustainability »** afin de rassembler les pays du Pacifique pour la conservation de leur environnement. Une partie de ce fonds sera allouée à l'Initiative pour le Triangle de Corail et au Challenge de Micronésie.

« Durant l'année internationale des récifs coralliens qui vient de s'achever, la mobilisation de la communauté internationale autour des récifs coralliens a été forte. Les six mois de la présidence française de l'Union européenne ont été marqués par des avancées essentielles qui permettent de relever le défi du changement climatique. En France, un nouveau pas a été franchi vers l'objectif fixé, dans le cadre du Grenelle Environnement, de placer 2 % du territoire sous protection forte d'ici 10 ans. Mais nous devons poursuivre nos efforts » précise Jean-Louis BORLOO.

Retrouvez le bilan 2008 des récifs coralliens français et mondiaux sur :
www.ecologie.gouv.fr/-Biodiversite-et-paysages-.html

rubrique Récif coralliens